



## COMITÉ POUR LE DROIT À LA SCOLARISATION

### Communiqué pour diffusion immédiate

## Le ministre Bernard Drainville a-t-il un problème avec les élèves « à besoins particuliers » ?

**Québec, le 19 juin 2025. — Le Comité pour le droit à la scolarisation s'inquiète de voir le ministre Bernard Drainville refuser d'assumer ses responsabilités et pointer du doigt les élèves « à besoins particuliers » pour expliquer la détérioration des services éducatifs dans les écoles québécoises. Il lance ainsi un message bien dangereux alors même que les centres de services scolaires doivent procéder à des compressions budgétaires de 570 millions \$ en vue de la prochaine année scolaire.**

### Rappel

En entrevue à l'émission [Lagacé le matin le 18 juin](#), le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, affirmait ceci : « Je ne peux pas garantir que chaque élève va avoir tout ce dont il a besoin... parce que les besoins sont infinis. On est rendu à 1,4 million d'élèves dans le réseau ; on a le tiers de ceux-ci qui sont à besoins particuliers... »

### Un ministre qui nourrit les préjugés

« Le 30 avril dernier, en commission parlementaire, Bernard Drainville reconnaissait que son gouvernement n'en fait *peut-être pas encore assez* pour aider les élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) », rappelle Laurence Simard-Gagnon, professeure de travail social à l'UQAR. « En effet, beaucoup de ces élèves n'arrivent tout simplement pas à obtenir les services éducatifs auxquels ils et elles ont droit. Les bris de scolarisation, qui sont en pleine augmentation, sont une des manifestations les plus flagrantes de ce phénomène alarmant. Ce que nous dit le ministre avec les compressions de 570 millions \$ qu'il vient d'annoncer, c'est qu'il va en faire encore moins pour les élèves HDAA. Car tout le monde s'entend pour dire que les services aux élèves vont écopéer... »

« Pour pousser le bouchon un peu plus loin, le ministre ose mettre la faute sur les élèves HDAA, qui auraient des besoins infinis... Le problème, ce n'est pas le sous-financement, ce sont les élèves ! Le problème, ce ne sont pas les mauvais choix de son gouvernement, comme les baisses d'impôt qui profitent surtout aux plus riches, ce sont les élèves ! Avec un tel discours, le ministre contribue à stigmatiser les élèves HDAA et à normaliser leur exclusion scolaire. Cette attitude nous semble indigne d'un ministre de l'Éducation. »

### **Un ministre qui banalise les bris de droits**

« Le ministre Drainville vient de s'aventurer sur un terrain glissant », poursuit Christine Vézina, professeure de droit à l'Université Laval. « En ciblant ainsi les élèves HDAA, il semble remettre en question les droits à l'enseignement et aux services éducatifs sans discrimination, en raison notamment du handicap, qui sont prévus dans la *Loi sur l'instruction publique* et la Charte des droits et libertés de la personne. Sans parler du fait que l'État a l'obligation d'assurer le droit à l'éducation en vertu de ses engagements internationaux. Déjà que les droits de plusieurs élèves HDAA sont bafoués, le ministre devrait au moins cesser de banaliser la situation.

« Nous nous demandons quel message le ministre Drainville essaie de passer exactement. Les élèves HDAA devraient-ils se contenter de moins que les autres dans la société québécoise ? Les élèves HDAA, et par extension les personnes qui vivent avec une difficulté ou un handicap, ont-elles moins de droits que les autres au Québec ? Gardons-nous de trop extrapoler. Mais pour le moment, nous pouvons au moins déplorer le message que cela envoie aux centres de services scolaires pour l'an prochain. La porte semble grande ouverte à de nouveaux reculs pour les élèves HDAA, et ce, avec la bénédiction du ministre. »

En conclusion, le Comité pour le droit à la scolarisation tient à rappeler que, devant l'aggravation du phénomène des bris de services scolaires, tout nouveau recul est à exclure. L'argument financier ne saurait être invoqué pour priver des enfants d'un de leurs droits les plus fondamentaux. Il est plus que temps que le gouvernement du Québec respecte ses engagements.

### **À propos du Comité pour le droit à la scolarisation**

Le Comité pour le droit à la scolarisation cherche à faire respecter le droit à l'éducation et à la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou

d'apprentissage (HDAA) dans la région de Québec, dans une perspective d'inclusion et de réduction des inégalités.

Formé de parents touchés par la déscolarisation, de chercheuses et chercheurs, de représentantes d'organismes communautaires et d'allié.es, le Comité est associé à la Ligue des droits et libertés – Section de Québec. Il mène son action sur différents fronts: recherche, sensibilisation, plaidoyer, défense de droits, mobilisation.

***Laurence Simard-Gagnon et Christine Vézina sont toutes deux membres du Comité.***

— 30 —

**Pour plus d'information ou demande d'entrevue :**

Patrice Lemieux Breton : 367 331-2777 / [scolarisation@liguedesdroitsqc.org](mailto:scolarisation@liguedesdroitsqc.org)